

L'an deux mille vingt six, le douze mai à 20h30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au SIPOM de REVEL, sous la présidence de Madame Evelyne ROUANET.

Délégués titulaires

Délégués suppléants

Nom	Prénom	Statut	Procuration à	Nom	Prénom	Statut
ADROIT	Sophie		CODECCO Serge	ALLIN	Dominique	
ALBOUY	Mélanie	Présent(e)		AUSSAGUEL	Sylvie	Présent(e)
ALIU	Dominique			BARBASTE	Pierre	
ALLIOUX	Jean-Marc	Présent(e)		BARLERIN	Anne-Charlotte	
AMIEL	Armonie	Présent(e)		BATUT	Jean-Pierre	
AUBOURG	Patrick	Présent(e)		BAUDUIN	Chantal	
BARDOU	Adeline			BERMOND	Guy	
BEAUJARD	Caroline	Présent(e)		BOURGAREL	Roger	
BEDE	Marc			BRUNET	Magalie	
BENNES	Richard	Présent(e)		CALLEJON	Sabrina	
BERSEILLE	Pascal	Présent(e)		CAMINADE	Christian	
BIEZUS	Patrice		ROUANET Géraldine	CAPUZZI	Nathalie	
BORDIGNON	Mathieu			CARRIEROU	Elian	
BOULANGER	Justine	Présent(e)		CAZELLES	Jean-Pierre	
BOUSCATEL	Camille	Présent(e)		CHATEIGNIER	Magali	Présent(e)
BRUN	Colette			CHOPIN	Elisabeth	
CANS	Charline	Présent(e)		CORDIEZ	Serge	
CHIABRANDO	Marc			CUQ	Isabelle	Présent(e)
CLARY	Camille	Présent(e)		DE VILLELE	Philippe	
CLOAREC	Francoise	Présent(e)		DELHON	Jacques	
CODECCO	Serge	Présent(e)		DOS REIS	Magali	
CRUZEL	Jean-Claude	Présent(e)		DUTHU	Romain	Présent(e)
DE CAFFARELLI	Marie-Laure			ESCODIE	Céline	Présent(e)
DERAMOND	Sébastien	Présent(e)		FABRE	Christian	
DEVAUX	Marie			FIGNES	Jean-Claude	
FAGET	Odette	Présent(e)		FOUILLEUL	Philippe	
FERRAN	Franck	Présent(e)		FOUQUERAY	Thierry	
FEZZANI	Khaled	Présent(e)		FOURNIER	Cédric	
FONTES	Gérard	Présent(e)		GARCIA	Jérôme	
GALANTI	Laurie	Présent(e)		GENTY	Cécile	
GASSET	Emilie	Présent(e)		GERARD	Corine	
GELIS	Guillaume			GIROUD	Loïc	
GLAUDE	Ludovic	Présent(e)		GROTTO	Emmanuel	
GRANGIS	Laurent	Présent(e)		IZARD	Annie	
GRECARD	Stéphanie			JAUROU	Gilles	Présent(e)
GUIROLA	Carine			JONQUIERES	Vincent	
IMBERT	Frédéric	Présent(e)		LAFFON	Corinne	
LACROUX	Evelyne	Présent(e)		LANDES	Fabien	
LAFFINEUR	Pierre	Présent(e)		LARRIBE	Julie	
LAURENS	Philippe	Présent(e)		LAURENS	Magali	
LAURENT	Cécile	Présent(e)		LE ROY	Dominique	
LAURENT	Anne	Présent(e)		LUMEAU	Grégoire	
LEBRETON	Delphine	Présent(e)		LUX	Pierre	
LEDOUX	Francis	Présent(e)		MAROSA	Arielle	
LEFEBVRE	Quentin			MEDJAHERI	Lynda	
LERAY	Mélissa	Présent(e)		MENOU	Julie	
MAGNIN	Gérald	Présent(e)		MEYER	Pierre-François	
MALINGE	Jean-Luc	Présent(e)		MINEO	Micheline	
MARGUET	Vivien	Présent(e)		MORIN	Claude	
MARTINEZ	Francois	Présent(e)		MOULIN	Dominique	
MARTORELL	Didier	Présent(e)		NAVARRO	Karine	
ORBILLOT	Pascal	Présent(e)		NOUVEL	Gérard	
OULÉS	Karine	Présent(e)		OUILLOU	Pierrette	
OURLIAC	Véronique			OULES	Nicole	
PAPIN	Florence	Présent(e)		PRISSET	Marie	
PASTRE	Marie			REVERBEL	Claire	
PECHMEJA	Francois			REY	Mickaël	
PELLETIER	Florence	Présent(e)		RIVAIRAN	Laëtitia	
PODIO	Jean-Marc	Présent(e)		ROUANET	Martine	
POUS	Thierry	Présent(e)		ROUHIER	Brigitte	
PUJOL	Francis	Présent(e)		ROUQUET	Serge	
QUOIQUE	Marie	Présent(e)		SABLAYROLLES	Karine	
ROCACHÉ	Olivier	Présent(e)		SALVIAC	Didier	
ROUANET	Géraldine	Présent(e)		SERAN	Loïc	
ROUGIER	Thierry	Présent(e)		THOMAS	Marie-Laure	
SCHNEIDER	Jean-Louis			THOMAS	Christian	
SEMAT	Thierry	Présent(e)		TOURRETTE	Philippe	
SILVA	Lucie	Présent(e)		TREMBLAY	Cédric	
THURIES	Nicolas	Présent(e)		VERCRUYSSSE	Sandrine	
TROUDART	Corinne	Présent(e)		VINCENT	Sophie	
VERNIER	Jean-Claude	Présent(e)		YANG	Albert	

Nombre de délégués titulaires présents : 53

Nombre de délégués suppléants présents : 6

Nombre de procurations : 2

Secrétaire de Séance : Madame Laurie GALANTI

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2026

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, et notamment l'article L2121-15 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de procès-verbal envoyé aux membres de l'Assemblée délibérante,

Après en avoir entendu l'exposé, le Conseil Syndical décide à l'unanimité des voix :

- **D'approuver le procès-verbal de la séance du 24 février 2026, tel qu'annexé à la présente délibération.**

Acte rendu exécutoire après
son envoi en Préfecture le :
18 mai 2026

Fait à Revel, le 12 mai 2026,

Le Président,

Jean-Claude



Procès-verbal du Conseil syndical du SIPOM du 24 février 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt-quatre février à 20h30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au SIPOM de REVEL, sous la présidence de Madame Evelyne ROUANET.

Délégués titulaires

Délégués suppléants

Nom	Prénom	Statut	Procuration à	Nom	Prénom	Statut
AGAR	Nathalie	Présente		ADROIT	Sophie	Absent(e)
AUBOURG	Patrick	Présent		AMIEL	Armonie	Absent(e)
AUGER-TRETON	Brigitte	Présente		ANDRIEU	Rémi	Absent(e)
AUTHA	Sandrine	Présente		ARKI	Karine	Absent(e)
BEGARDS	Michel	Présent		AUBESQUIER	Nadine	Absent(e)
BENNES	Richard	Présent		BAHURET	Gisèle	Absent(e)
BERSEILLE	Pascal	Absent		BARBASTE	Pierre	Absent(e)
BONNET	Denis	Présent		BATUT	Jean Pierre	Absent(e)
BOURGAREL	Roger	Présent		BERRO	Jean Christophe	Présent
BOUSCATEL	Camille	Présent		BLANCHON	Alix	Absent(e)
BOUSQUET	Daniel	Présent		BONNEFOY	Magali	Absent(e)
CASTAGNÉ	Didier	Présent	Pouv de LAURENS Lucienne	BOYER	Michel	Absent(e)
CAZELLES	Jean Pierre	Absent		BRUNET	Magalie	Absent(e)
CESSATO	Francis	Présent		CALMET	Nelly	Absent(e)
CHIABRANDO	Marc	Présent		CAMINADE	Christian	Absent(e)
CLARY	Camille	Présent		CAMPOS	Pascal	Absent(e)
CLERGEAU	Serge	Absent		CARLIER	Thierry	Absent(e)
COLLOT	Adrien	Absent		CAROCA	Jean	Absent(e)
CREPY	Fabrice	Présent		CARRIEROU	Elian	Absent(e)
DAMIEN	Mélanie	Présente		CLOAREC	Françoise	Absent(e)
DE CAFFARELLI	Marie-Laure	Présente		CODECCO	Serge	Présent
DEGRET	Jean-Jacques	Absent		CORDIEZ	Serge	Absent(e)
DELHON	Jacques	Absent		COTTEREAU	Matthias	Absent(e)
DÉRAMOND	Sébastien	Présent		COURNEDE	Magali	Absent(e)
DOUZE	Maarten	Présent		COUZINIE	Philippe	Absent(e)
FABRE	Christian	Présent		CREBASSA	Pascale	Absent(e)
FABRE	Danièle	Présente		DE VILLÈLE	Philippe	Absent(e)
FERRAN	Franck	Présent		DISS	Laurent	Absent(e)
FONTES	Gérard	Présent		DURAND	Marc	Absent(e)
FOURNIER	Damien	Absent		FABRE	Elodie	Absent(e)
GELIS	Guillaume	Présent		FAGET(DA SILVA)	Odette	Absent(e)
GIRAULT	Katherine	Présente	Pouv de TROUDART Corinne	FEZZANI	Khaled	Absent(e)
GIRONIS	Julien	Présent		FIGNES	Jean-Claude	Absent(e)
GLAUDE	Ludovic	Absent		GROTTO	Emmanuel	Absent(e)
GRENARD	Stéphanie	Présente		HERAILH	Pierre	Absent(e)
GUY	Philippe	Absent		HOURQUET	Laurent	Absent(e)
ISMAN	Rémy	Présent		IMART	Jean Luc	Absent(e)
LACROUX	Evelyne	Présente		JONQUIERES	Vincent	Absent(e)
LAGOUTTE	Jean	Absent	Proc à LUCENA François	LAPASSAT	Jean Luc	Absent(e)
LARROQUE	Laurence	Présente		LEBRETON	Delphine	Absent(e)
LAURENS	Lucienne	Absente	Proc à CASTAGNE Didier	LEROUX	Sophie	Absent(e)
LAURENT	Anne	Présente		LUMEAU	Grégoire	Absent(e)
LUCENA	François	Présent	Pouv de LAGOUTTE Jean	MAGNIN	Gérard	Absent(e)
LUX	Pierre	Absent		MARTY	Francis	Absent(e)
MARIOJOULS	Roselyne	Absente		MAUREL	Danièle	Absent(e)
MARTORELL	Didier	Absent		MERLIO	Gwenaël	Absent(e)
NAVARRO	Karine	Absente		METCHE	Marie-José	Absent(e)

OURLIAC	Véronique	Absente		MILHAVET	Marie Line	Absent(e)
PAPIN	Florence	Présente		MISSEY	Jean-Paul	Absent(e)
PASTRE	Marie	Absente		MONTAGNE	Patrick	Absent(e)
PORTA	Raymond	Présent		MOULIN	Dominique	Absent(e)
PORTES	Pierre	Présent		NGAI	Jeffrey	Absent(e)
POUYANNE	Christophe	Absent		ORLOWSKI	Cécile	Absent(e)
PUJOL	Francis	Présent		OULES	Nicole	Absent(e)
RAVET	Marc	Présent		PADIÉ	Yannick	Absent(e)
REUSSER	Isabelle	Absente		PERRY PELISSIER	Samantha	Absent(e)
REY	Mickaël	Absent		POUX	Emmanuel	Absent(e)
RIBAULT	Jean-Paul	Présent		PRADELLES	Vincent	Absent(e)
ROUANET	Evelyne	Présente		RAYE	Michèle	Absent(e)
ROUANET ASTRUC	Géraldine	Absente		REGIS	Lionel	Absent(e)
ROUGIER	Thierry	Présent		RIVAIRAN	Laëtitia	Absent(e)
ROUQUET	Serge	Absent		ROUQUET	Jérémy	Absent(e)
SAURAT	Thierry	Présent		ROUX	Stéphane	Absent(e)
SEGREVILLE	Lucette	Présente		SARRALDE	Julien	Absent(e)
SERRE	Benoît	Présent		SAURET	Jérôme	Absent(e)
SOUAL	Jean-Pierre	Présent		SICARD	Didier	Présent
TROUDART	Corinne	Absente	Proc à GIRAULT Katherine	TEISSEYRE	Régine	Absent(e)
VANDEN BERGUE	Isabelle	Absente		TERRAT	Emmanuelle	Absent(e)
VERNIER	Jean Claude	Présent		VIGNA	Lionel	Absent(e)
VIALADE	Reine	Présente		VIRVES	Pierre	Absent(e)
VINCENT	Sophie	Absente		VIVIES	Sylvie	Absent(e)

Nombre de délégués titulaires présents : 46

Nombre de délégués suppléants présents : 3

Nombre de procurations : 3

Secrétaire de Séance : Madame Danièle FABRE

L'ordre du jour était le suivant :

Procès-verbal du conseil syndical du 06 janvier 2026

Affectation anticipée du résultat

Budget 2026 et participations des Communautés de Communes adhérentes

Emprunt 2026 pour l'investissement

Convention de collecte et tarif de la prestation collecte d'été à ST Ferréol et de Ramondens

Autorisation à engager et mandater (annule et remplace la délibération 2026-04)

Le quorum étant atteint, la Présidente a ouvert la séance, en proposant aux membres du conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour. A l'unanimité des membres présents qui ont donné leur accord, le point sur une convention d'occupation de l'espace public sera examiné au cours de ce conseil.

1- Adoption du PV du 06 janvier 2026.

Le projet de PV du 06 janvier adressé aux membres du conseil avec la convocation n'ayant suscité aucun commentaire, il a été adopté définitivement.

2- Affectation anticipée des résultats, bilan d'activité:

En rappelant la panne informatique nationale de la DGFIP, la Présidente a expliqué que les services fiscaux n'avaient pas été en mesure de produire dans les temps le Compte Financier Unique pour cette réunion. La trésorerie de Revel a donc établi un état des résultats prévisionnels 2025 qui nous permettra une reprise anticipée des résultats pour établir le Budget Primitif 2026. Au 20 février 2026 le comptable public attesté les chiffres suivants pour l'exercice 2025 :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	7 178 538,21 €	853 103,39 €
Dépenses	7 313 456,11 €	823 484,56 €
Résultats de l'exercice	-134 917,90 €	29 618,83 €
Résultats antérieurs reportés	757 069,01 €	165 267,41 €
Résultats de clôture	622 151,11 €	194 886,24 €

Restes à réaliser	Investissement
Recettes	0,00 €
Dépenses	9 480,69 €
Solde RAR	-9 480,69 €

Le Conseil Syndical a adopté à l'unanimité cette reprise anticipée des résultats.

En déroulant le bilan d'activité 2025, la Présidente a présenté

- Le bilan financier et les résultats prévisionnels 2025
- Le bilan des tonnages collectés et des ratios par habitant
- Une analyse du coût du service
- Un rappel des différentes actions de prévention et moyens de communication mises en œuvre

Au cours de l'échange qui a suivi la présentation du rapport d'activité des questions ont été posées. Monsieur DOUZE a demandé des précisions sur la collecte des textiles et l'évolution de la structure Le Relais. En réponse, le directeur a assuré que le fonctionnement était revenu à la normale et il a donné des éléments d'explication dans le différent financier qui oppose la Scop Le Relais et la REP Refashion qui ne reverse pas une proportion suffisante des écocontributions qu'elle perçoit.

Monsieur CESCATO a ajouté que pour la REP emballages, CITEO (anciennement Eco Emballages) avait, par le passé, réalisé des investissements risqués et qu'ils ne reversaient pas aux collectivités les soutiens au niveau attendu.

Au terme de cet échange, il a été donné acte de la présentation du bilan d'activité 2025.

3- Présentation du Budget Primitif 2026

La Présidente a présenté au Conseil Syndical, article par article le BP élaboré avec les membres du bureau et conclu par la présentation du tableau fixant les contributions des communautés de communes adhérentes.

Un échange s'est instauré au cours duquel :

Madame AUTHA s'est interrogée sur la pertinence de maintenir 350 000 € au compte 60612. Monsieur RIBAUT et la Présidente ont répondu que par précaution il convenait de conserver de la marge sur cet article car le prix de carburant pouvait être amené à exploser en fonction d'événements géopolitiques mondiaux.

Monsieur AUBOURG a pris acte de la décision de la Présidente de ne pas percevoir dans son intégralité l'indemnité de mandat légale. Il en salue l'effort mais précise que l'effet sur le budget du SIPOM est dérisoire.

Madame AUTHA remarque la forte hausse des cotisations CNRACL et demande des explications. La responsable administrative précise que cette progression est fixée pour 4 ans avec une hausse de 4 points/an. C'est une dépense qui s'impose à nous et qui s'applique sur l'assiette de rémunération des agents statutaires.

Monsieur AUBOURG est intervenu pour expliquer que les élus comprennent bien les efforts de maîtrise des coûts de collecte réalisés par le SIPOM mais que la communication devrait être améliorée pour les administrés afin qu'ils perçoivent bien l'impact de la fiscalité et du prix de traitement sur leur feuille d'impôts

Monsieur BENNES demande quelle devrait être la progression de la TGAP pour les années à venir. Le directeur explique que nous avons aujourd'hui une trajectoire qui a été établie jusqu'en 2030 qui intègre une hausse de 4€/an plus l'indexation de l'inflation. Cela nous conduirait à une TGAP de l'ordre de 85 à 90 € /tonne en 2030 au lieu des 69 €/tonne en 2026. Il est également rappelé que les investissements massifs réalisés par TRIFYL pour construire l'unité de traitement ont été faits dans le but d'échapper le plus possible aux augmentations de cette TGAP.

Monsieur GELIS est intervenu pour rappeler que cette fiscalité très dissuasive avait été nécessaire pour faire évoluer les comportements en matière de gestion des déchets et que sans cela nous en serions encore à une mise en décharge.

La Présidente a mis au vote cette proposition de budget incluant la répartition des contributions des communautés de communes

Pour : 48 voix
Contre : 2 voix
Abstention : 2 voix

4- CONVENTION POUR LE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES aux abords du lac de Saint Ferréol

Madame la Présidente a fait part au Comité syndical de la demande formulée par la Communauté de communes Aux Sources du Canal du Midi comme les années précédentes pour une prestation de collecte supplémentaire en été aux abords du Lac de Saint Ferréol.

Selon les termes de la convention proposée, en conservant les collectes habituelles des mardis pour les OMR et des vendredis pour les emballages, du **1^{er} juillet au 05 septembre 2026**, le SIPOM assurera ces collectes supplémentaires

Pour les ordures ménagères les lundis, jeudis, vendredis et samedis matin.

Pour la collecte sélective les lundis et mercredis. Le montant de cette prestation devant être déterminé annuellement par le Conseil Syndical en fonction des coûts de la collecte et de traitement des déchets. Madame la Présidente a proposé aux membres du Comité Syndical de porter la participation de la Communauté de Communes à **16 118 €**.

Le Comité Syndical du SIPOM a adopté à l'unanimité cette proposition.

5- CONVENTION POUR LE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES Colonie de vacances de RAMONDENS

À la demande du CCAS de RAMONDENS, pour la période du **1er juillet au 06 septembre 2026 inclus**, le Syndicat Intercommunal Pour les Ordures Ménagères assurera le ramassage des ordures ménagères à la colonie de vacances de RAMONDENS - 81110 ARFONS ; ainsi qu'à la demande durant les autres périodes de vacances scolaires, à raison d'une fois par semaine.

Les collectes supplémentaires auront lieu les jeudis et samedis matin, pour la période estivale et le jeudi matin pour les autres périodes, exception faite des jours fériés.

Durant ces périodes le Syndicat Pour les Ordures Ménagères assurera la collecte pour le compte du CCAS de RAMONDENS

Le CCAS de RAMONDENS versera au Syndicat Pour les Ordures Ménagères la somme de **8 612 €**, représentant les frais de collecte supplémentaire, étant entendu que s'il résultait du tonnage collecté un coût de prestation supérieur à **8 612 €**, celle-ci serait en tout état de cause forfaitairement plafonnée à cette somme.

Le Comité Syndical du SIPOM a adopté à l'unanimité cette proposition.

6- AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2026-04)

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

La Préfecture nous a précisé que la formulation crédits ouverts au budget de l'exercice précédent » signifie que seules les dépenses réelles d'investissement votée en 2025 peuvent être prises en compte pour le calcul du plafond des dépenses à engager. Celui-ci exclut donc les restes à réaliser (RAR). Aussi, le montant des crédits disponibles est déterminé selon le calcul détaillé dans le tableau ci-dessous :

BUDGET	A-CREDITS OUVERTS AU BP 2025	B-CREDITS OUVERTS PAR DM	C-COMPTÉ 16 (A DEDUIRE)	D-MONTANT DE BASE POUR LE CALCUL DES CREDITS DISPONIBLES (D = A+B-C)	E-CREDITS DISPONIBLES AVANT LE VOTE DU BP 2026 (E = D x 25 %)
PRINCIPAL	892 903.63 €	16 091.00 €	297 000 €	611 994.63 €	152 998.65 €

La ventilation par articles des crédits disponibles avant le vote du budget 2026 est la suivante :

ARTICLES	2051	21351	21538	2158	21828	21838	21848	2188
AUTORISATION DE CREDITS EN €	250 €	3000 €	22 500 €	72 985.86 €	46 781.50 €	1000 €	1250 €	1208.54 €

Le Comité Syndical du SIPOM a adopté à l'unanimité l'annulation de la délibération 2026_04, et a validé l'autorisation d'engager, liquider, mandater le quart des crédits d'investissement comme détaillé dans les tableaux ci-dessus.

7- Convention d'occupation temporaire de l'espace public

Madame la Présidente a rappelé aux membres du Comité Syndical du SIPOM la délibération du 20 juin 2023 par laquelle le SIPOM approuvait le choix d'un partenariat avec la société THYSEO concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de la collectivité.

Après avoir entendu cet exposé, le Comité Syndical du SIPOM décide, à l'unanimité d'approuver la convention liant le SIPOM et la société THYGO 9 et a autorisé la Présidente à signer cette convention.

Au terme de la réunion, la Présidente a informé les membres du conseil syndical de la fin de son mandat et de sa décision de ne pas se représenter aux élections municipales. Elle a remercié les élus qui se sont investis pour le bon fonctionnement de notre service public.

Monsieur RIBAUT a repris la parole pour à son tour féliciter la Présidente pour l'ensemble de son action dans l'intérêt du SIPOM.

La Secrétaire de séance

Danielle FABRE

La Présidente

Evelyne ROUANET